

**\*\*ATTENTION! Veuillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.\*\***

**Immeuble visé par la demande** Section 1

Numéro civique    Rue		Numéro cadastral (lot)
<i>Usage (Si plus d'un usage dans le bâtiment, cochez les cases appropriées.)</i>		<i>Bâtiment</i>
<input type="radio"/> Résidentiel (unifamilial)	<input type="radio"/> Commercial	<input type="radio"/> Isolé
<input type="radio"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial) (        ) logements	<input type="radio"/> Industriel	<input type="radio"/> Jumelé
	<input type="radio"/> Public/semi-public	<input type="radio"/> Contigu
	<input type="radio"/> Agricole	<i>Copropriété</i>
		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

**Identification du propriétaire ou mandataire (Si vous êtes le mandataire, joignez la procuration à la demande.)** Section 2

Titre	Nom	Prénom
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.		
Adresse		Ville
Code postal		
Téléphone (1)	Téléphone (2)	Courriel
(    )        -        p.	(    )        -        p.	_____

**Identification de l'entrepreneur exécutant les travaux** Section 3

Nom de la compagnie	Licence R.B.Q.
Titre	Prénom
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone (1)	Téléphone (2)
(    )        -        p.	(    )        -        p.
Courriel	
_____	

**Informations sur les travaux** Section 4

Coût des travaux	Date projetée du début des travaux	Date projetée de la fin des travaux
\$		
Travaux requis suite à une catastrophe		Coupe d'arbre(s) requise pour les travaux
<input type="radio"/> Oui, précisez :		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Description/précisions :		
_____		

<b>Signature du requérant :</b>	<b>Date :</b>
---------------------------------	---------------

Une signature manuscrite n'est pas requise. Veuillez simplement écrire le prénom et le nom du propriétaire ou mandataire.

AAAA – MM – JJ

**NB. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à commencer les travaux.**

**Liste des documents obligatoires<sup>(1)\*</sup>**

- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire);
- Plan, à l'échelle, montrant<sup>(2)\*</sup> :
  - la localisation de l'immeuble visé;
  - l'emplacement et la nature de tous les travaux projetés faisant l'objet de la demande;
  - la nature de tous les matériaux utilisés;
  - les constructions et bâtiments déjà construits et projetés sur le terrain;
  - le drainage actuel des eaux de surface, incluant les éléments de drainage avec leurs caractéristiques (ex. : ponceau, fossé, regard, etc.) et le drainage proposé montrant que le remblai projeté ne modifie pas le drainage des eaux de surface des propriétés adjacentes. Ce plan doit être préparé, signé et scellé par un ingénieur;
  - les cotes d'altitude géodésique du terrain existantes et projetées sur l'ensemble de l'immeuble à intervalle d'au plus 5 mètres et, le cas échéant, le tracé des limites de la ligne des hautes eaux, de la rive et de la plaine inondable;
- L'inventaire des éléments naturels réalisés par un professionnel compétent et portant notamment sur les cours d'eau, les milieux humides, les arbres d'un diamètre de plus de 2,5 cm (mesure prise à partir de 1 m du sol). Cet inventaire doit avoir été réalisé dans l'année précédant la demande;
- Certificat de localisation montrant les servitudes;
- L'estimation, réalisée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, des frais liés à l'étude de caractérisation;
- L'engagement dûment signé par le demandeur et, si ce demandeur est une personne morale, également par les administrateurs ou dirigeants, à l'effet que le remblai sera exempt de tout contaminant. Cet engagement inclut l'obligation de procéder à la décontamination si le remblai est contaminé.

(1) La « liste des documents obligatoires » n'est fournie qu'à titre indicatif. La Ville de Laval se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable.

La liste des documents exhaustive vous sera envoyée lors du traitement de votre certificat d'autorisation. Voir article 3.3.2 du Règlement de construction L-9501 si vous voulez ajouter tous les documents requis.

(2) Le plan doit être préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre.

**NB.**

Les relevés doivent être effectués sur le niveau naturel du terrain, sans remblai. Si le terrain a été remblayé, le niveau du remblai peut être utilisé s'il a été effectué en conformité avec les règlements en vigueur au moment des travaux et selon les conditions des permis et certificats mis pour lesdits travaux.

### Modes de paiement acceptés

- **Chèque** à l'ordre de « Ville de Laval »
- **Argent comptant**
- **Carte de crédit** (Visa ou Mastercard)
- **Carte de débit**

**Ne rien payer** avant la réception de votre état de compte. Il sera possible de payer en ligne sur le site Internet de la Ville, par téléphone, en personne ou par la poste.

Tous les détails se retrouveront sur l'état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme après l'acceptation de votre demande.

Dans le cas d'un permis avec branchement, un autre état de compte suivra après l'analyse de votre dossier par le Service de l'ingénierie.

### Coût du certificat d'autorisation

- |  |       |
|--|-------|
| Permis de base (1 <sup>ers</sup> 500 m <sup>2</sup> de terrain aménagé)            | 50 \$ |
| - par tranche ou partie de tranche de 500 m <sup>2</sup> de terrain aménagé en sus | 50 \$ |

### Exceptions

Il n'est pas obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation pour certains travaux de remblai, dont :

- Le remblai est situé sur une terre en culture située dans la zone agricole (conditions à respecter);
- Les travaux de déplacement de sol sur un même terrain ou sur un terrain partagé ou faisant partie d'un projet commercial intégré dans le cadre d'un projet de construction;
- Les travaux de remblai pour un terrain résidentiel à des fins de construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage faits par un propriétaire occupant ou destiné à être occupé par le propriétaire.

Certains autres travaux de remblai peuvent ne pas nécessiter l'obtention d'un certificat d'autorisation. Veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme pour connaître la réglementation applicable.

**Dans tous les cas, il est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de remblai réalisés sur un terrain riverain ou situé en tout ou en partie dans la plaine inondable.**

**Faire une demande de permis**

1. **Enregistrez** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
2. Remplissez-le et **sauvegardez-le** à nouveau.
3. Enregistrez tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
4. Transmettez votre demande en ligne avec l'application « [Transmission électronique de demande de permis/certificat](#) ».

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez venir transmettre votre demande par l'entremise de notre poste libre-service (situé au rez-de-chaussée du 1333, boul. Chomedey), en personne ou par la poste.

**Après la transmission**

- Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, vous recevrez un courriel sur l'état de cette dernière.
  - **Si complète** : un numéro de dossier vous sera fourni ainsi qu'un état de compte qui devra être acquitté, dès sa réception.
  - **Si incomplète** : un avis de refus de votre demande incluant la liste des documents manquants vous sera envoyé. Vous devrez alors **soumettre une nouvelle demande** avec tous les documents requis.
  - S'il s'agit d'un Plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA), un 2<sup>e</sup> avis de réception vous sera transmis.
- Vous recevrez un second état de compte en fin d'analyse dans les cas suivants :
  - Si des ajustements sont nécessaires à votre demande;
  - Si un permis de branchement est requis.
- À la réception du paiement final **et après analyse complète et conforme de votre demande**, le permis sera délivré, accompagné des plans approuvés (si applicable). Vous recevrez ceux-ci à l'adresse courriel fournie dans le formulaire.
- Vous pourrez ensuite commencer les travaux.